



Commission  
européenne



# Sûreté nucléaire

Notre intérêt commun

Énergie

# Sûreté nucléaire

L'énergie nucléaire assure plus d'un quart de la production d'électricité de l'UE et plus de la moitié de sa production d'électricité à faible émission de carbone. Les exploitants, sous le contrôle des autorités de réglementation nationales, sont responsables de la sûreté de leurs installations.

La modification de la directive de 2009 relative à la sûreté nucléaire, adoptée par le Conseil le 8 juillet 2014, conforte la première place mondiale de l'Europe en matière de sûreté nucléaire. Elle tient compte des enseignements tirés de l'accident nucléaire de Fukushima, des tests de résistance effectués dans l'UE, ainsi que des exigences de l'Association des autorités de sûreté nucléaire d'Europe occidentale et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**Énergie nucléaire:**

<http://ec.europa.eu/energy/nuclear>

# Une priorité absolue

## pour l'Union Européenne

La nouvelle directive:

- renforce le rôle et l'indépendance des autorités de réglementation nationales ;
- fixe à l'échelle de l'UE un objectif ambitieux en matière de sûreté, afin de prévenir les accidents et d'éviter les rejets radioactifs ;
- établit un système européen d'examens par les pairs sur des questions spécifiques de sûreté, à raison d'une fois tous les six ans ;
- accroît la transparence sur les questions liées à la sûreté nucléaire, l'information et l'implication du public ;
- promeut une réelle culture de sûreté nucléaire.

**Sûreté nucléaire:**

[http://ec.europa.eu/energy/nuclear/safety/safety\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/energy/nuclear/safety/safety_fr.htm)

# Sûreté nucléaire

## Notre intérêt commun

Publié par la Commission européenne  
Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES: Getty Images/Monty Rakusen



■ Office des publications

ISBN 978-92-79-38991-7  
doi:10.2833/27931